

## DECISION DU PRESIDENT N° 2024\_34 PORTANT AVENANTS AU CONTRATS DE LOCATION LONGUE DUREE DE DEUX VEHICULES

Nomenclature ACTES : 1.7

Le président du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Digos du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM)

**VU** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant à l'Assemblée délibérante de déléguer au président une partie de ses attributions conformément aux statuts du SYMADREM,

**VU** la délibération n°2021\_37 du 27 septembre 2021 donnant délégation au Président par le comité syndical pour préparer, passer, signer, exécuter et régler les marchés publics et accords-cadres y compris leurs avenants,

**Vu** la décision n° 2018\_12 Autorisant la signature de l'accord-cadre pour la fourniture de véhicule en location longue durée,

**VU** la décision n° 2020\_09 Autorisant la signature d'un marché subséquent pour la location de 2 véhicules de type « Véhicule tout terrain SUV et Crossover compact » avec la société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE,

**VU** la décision n° 2021\_15 Autorisant la signature d'un marché subséquent pour la location de 2 véhicules de type « Véhicule tout terrain SUV et Crossover compact et véhicule utilitaire » avec la société PUBLIC LOCATION LONGUE DUREE,

**Considérant que** le contrat de location du DACIA DUSTER immatriculé FS 805 AW souscrit pour une durée de 60 mois (du 16 10 2022 au 15 10 2025), pour 63 000 KM et un loyer de 283,59 € TTC doit faire l'objet d'un avenant afin d'ajuster à la hausse les kilomètres.

**Considérant que** le contrat de location du DACIA DUSTER immatriculé GH 448 FY souscrit pour une durée de 48 mois (du 24 11 2022 au 23 11 2026) pour 80 000 km et un loyer de 364,37 € TTC doit faire l'objet d'un avenant afin d'ajuster à la baisse les kilomètres.

**Considérant** les propositions d'avenants aux conditions particulières des contrats de location des deux véhicules cités si dessus à savoir :

- DACIA DUSTER immatriculé FS 805 AW durée 60 mois, ajustement des kilomètres à 77 000 Km pour un loyer de 422,90€ TTC,
- DACIA DUSTER immatriculé GH 448 FY durée 48 mois ajustement des kilomètres à 51 000 Km pour un loyer de 321,30€ TTC.

**CONSIDERANT** que le Président est autorisé à signer des avenants aux marchés publics et accord-cadre.

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : autorise la signature des deux avenants aux conditions particulières comme suit :

- DACIA DUSTER immatriculé FS 805 AW durée 60 mois, ajustement des kilomètres à 77 000 Km pour un loyer de 422,90€ TTC,

- DACIA DUSTER immatriculé GH 448 FY durée 48 mois ajustement des un loyer de 321,30€ TTC.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le <b>10 OCT. 2024</b>
ID : 013-251302048-20241003-DEC2024_34-AU

**Article 2 :** il est précisé que les autres clauses du marché demeurent inchangées.

**Article 3 :** Le directeur général et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Fait à ARLES, le



Le Président,

Signé par : Pierre RAVIOL

Date : 09/10/2024

Qualité : Président

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

1182 Chemin de Fourchon, VC 33- 13200 ARLES

📞 04.90.49.98.07 📠 04.90.49.98.17 Courriel : [symadrem@symadrem.fr](mailto:symadrem@symadrem.fr)